



MAR 30 1984

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Type CM CGE Design Number 633L775CT-G4
Dual Ratio Current Transformer

Transformateur d'intensité CGE à rapport
double, type CM modèle 633L775CT-G4

Applicant: Canadian General Electric
Company Limited
201 Woodlawn Road, West
Guelph, Ontario
N1H 1B8

Réquérant: Compagnie Générale
Électrique du Canada Ltée
201, rue Woodlawn, Ouest
Guelph, Ontario
N1H 1B8

Manufacturer: Canadian General Electric
Company Limited
Guelph, Ontario

Fabricant: Compagnie Générale
Électrique du Canada
Guelph, Ontario

Description:

Description:

Primary Current - 600A

Intensité au primaire - 600 A

Secondary Current - 5A

Intensité au secondaire - 5 A

Accuracy Rating - 0.3B2.0

Classe de précision - 0.3B2.0

RF (Rating Factor) - 1.0

Facteur de surcharge - 1.0

Nominal Voltage Class - 600 V

Catégorie de tension nominale - 600 V

Frequency - 60 Hz

Fréquence - 60 Hz

Style - Ring

Genre - annulaire

The type CM consists of a winding of 120 turns, toroidally wound on a ring core. The winding has a tap at 60 turns.

Le transformateur de type CM est constitué d'un enroulement formé de 120 spires enroulées autour d'un noyau en forme d'anneau. L'enroulement comprend une prise au niveau de la 60ième spire.

Application: This current transformer is installed over the neutral phase cable inside an outdoor power transformer. The cable is looped through the transformer 3 times. This 3 turn primary winding gives the transformer an effective ratio 200-5A.

Utilisation: Ce transformateur d'intensité est installé au-dessus du câble de phase neutre, à l'intérieur d'un transformateur de tension d'extérieur. Le câble traverse le transformateur d'intensité trois fois. Cet enroulement primaire formé de trois spires rend un rapport effectif de 200-5A.

Condition of Approval: The apparatus specified herein has been duly approved under the provisions of the Electricity Inspection Act R.S.C 1970, chapter E-4, and the Electricity Meter Regulations C.R.C. 1978, chapter 561 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference No.: G6565-C2-32

Conditions d'approbation: L'approbation est accordée en vertu des dispositions de la Loi sur l'inspection de l'électricité S.R.C. 1970, chapitre E-4, et du Règlement sur les compteurs électriques C.R.C.c. 1978, chapitre 561. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

N° de référence: G6565-C2-32


W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

MAR 30 1984